

Séance du mardi 21 mars 2023
Délibération n°2023-40-VM

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 mars à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de convocation du conseil : 7 mars 2023

Objet : Travaux de renforcement de la Rue du Laos

Étaient présents (17) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire

Mme Madly MARIGNAN, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, Mme Josiane DUPRE, M. Josué MOGE, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, conseillers municipaux

Étaient absents mais avaient donné procuration (6) :

Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire à M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire
Mme Marthe BOUDEAU, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire
M. Eliodore TORVIC, Conseiller municipal à Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire
M. David O'REILLY, Conseiller Municipal à M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire
M. Roméo JEWANI, Conseiller Municipal à Mme Josiane DUPRE, Conseillère Municipale
Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire

Étaient absents (10) :

M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire (excusé), Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Katia BOSSOU, M. Martin LABRUNE, M. Ismaël NEMOR, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Sandrine PAYET** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire de la commune de Macouria explique les travaux envisagés pour le renforcement de la rue du Laos et propose au conseil municipal de confirmer l'opération et d'approuver le plan de financement prévisionnel aux fins de solliciter des financements.

Vu le rapport n°40/2023/VM de Monsieur le Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 :

De confirmer les travaux de renforcement de la rue du Laos de la ville de Macouria :

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA VOIE RUE DU LAOS				
DESIGNATION	U	QT	PU	TOTAL
Longueur de voirie 720,00 ml				
Surface de la voie de roulement 4,00 m				
A sens Unique				
Décassement, Réglage et compactage existant.	m ²	2880,00		- €
Fourniture et pose de géotextile anti contaminant	m ²	2880,00		- €
	m			
Fourniture et mise en oeuvre de Gnt 0/31,5 sur une épaisseur de 15cm y compris imprégnation gravillonnée.	3	432,00		- €
Accès riverains 6x6 (31)	m ²	1116,00		- €
Elagage	Ft	1,00		- €
Curage des canaux et exutoires	ml	1440,00		- €
Enrobé 5 cm.	m ²	2880,00		- €
Pose Passage Busé	ml	12,00		- €
Pose de Têtes de buse	u	4,00		- €
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	u	4,00		- €
Stop, sens interdit, 30/h				
Sous Total N°1				303 868,00 €

ARTICLE 2 :

D'approuver le plan de financement prévisionnel pour un montant total de **303 868.00 €**

Etat DETR /DSIL	83,60%	254 033,65 €
Commune	16,40%	49 834,35 €
Total	100,00%	303 868,00 €

ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire ou son suppléant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et solliciter les subventions pour son financement.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Macouria, le 23 mars 2023